



DELIBERATION

2026/25

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCoT

L'an deux mille vingt-six le 17 juin, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 16, Présents : 14, Représentés : 2, Votants : 16

Étaient présents : M. Sylvain BOURGEOIS, M. Olivier CAMBRAYE, M. Fabien COQUELET, Mme Maryse DELACHE, M. Pierre DIDIER, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Caroline LOMBARD, Mme Stéphanie MACON, Mme Christelle MAES, M. Yannick MARLANT, Mme Claudile MATHIEU, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Régis TRICOTEAUX.

Étaient représentés : M. Bertrand DUFERME par Mme Marie-Claire FORTIN, M. Thomas HENNEQUIN par M. Gilles QUEILLE.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marie-Claire FORTIN.

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...)
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte tenu de l'engagement du Pays de Thiérache dans l'élaboration de son SCoT, il est proposé d'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre. Compte tenu de la population du Pays de Thiérache, le montant de la cotisation pour l'année 2026 s'élèverait à 0,011€ par habitant, soit environ 782 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

DÉCIDE de renouveler son adhésion à la Fédération nationale des SCoT pour l'année 2026 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération nationale des SCoT, et dont le montant s'élève, pour l'année 2026 à 782 € correspondant à une cotisation de 0,011€ par habitant, avec une cotisation « plancher » de 330 euros (pour les SCoT dont la population est inférieure ou égale à 30 000 habitants) et une cotisation « plafond » de 4 400 euros (pour les SCOT dont la population est supérieure à 400 000 habitants), conformément aux conditions d'adhésion votée par l'Assemblée Générale de la Fédération du 26 août 2021,

DÉSIGNE comme titulaire Madame Bernadette HEDIART pour représenter le PETR du Pays de Thiérache au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT ;

DÉSIGNE comme suppléant Monsieur Olivier CAMBRAYE pour représenter le PETR du Pays de Thiérache au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT ;

PRÉCISE que Madame Alexia BARROCHE sera la technicienne référente du PETR du Pays de Thiérache au sein de la Fédération Nationale des SCOT.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Marie-Claire FORTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260617-25_2026-DE